



Affichage :
du 24 septembre 2020
au 24 novembre 2020

BOURGES

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 septembre 2020 à 18 heures
Compte rendu analytique

Le Conseil Municipal de Bourges s'est réuni, sous la présidence de M. Yann GALUT, Maire, le jeudi 17 septembre 2020, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable de M. le Maire, adressée à domicile par envoi dématérialisé, le vendredi 11 septembre 2020.

M. le Maire déclare la séance ouverte et fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjointes et des Conseillers Municipaux absents. Mme BONDUELLE et Mme FRANQUES sont désignées comme secrétaires de séance.

Puis M. le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- 43 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2020 :

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par M. le Maire :

1. Conseil Municipal. Démission de Mme Aurélie MATHIEU, Conseiller Municipal. Installation de M. Philippe TROJAN :

Le Conseil Municipal a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte de l'installation de M. Philippe TROJAN comme Conseiller Municipal, en remplacement de Mme Aurélie MATHIEU.

2. Communauté d'Agglomération de Bourges Plus. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Désignation des délégués du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de voter à main-levée pour ces désignations de la CLECT ;
2. de désigner les délégués de la Ville pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Bourges, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| TITULAIRES | | SUPPLEANTS | |
|----------------------------|------------------|----------------------------|----------------------|
| 1 ^{er} titulaire | Yann GALUT | 1 ^{er} suppléant | Olivier CABRERA |
| 2 ^{ème} titulaire | Irène FELIX | 2 ^{ème} suppléant | Céline MADROLLES |
| 3 ^{ème} titulaire | Joël ALLAIN | 3 ^{ème} suppléant | Renaud METTRE |
| 4 ^{ème} titulaire | Magali BESSARD | 4 ^{ème} suppléant | Marie-Hélène BIGUIER |
| 5 ^{ème} titulaire | Marc STOQUERT | 5 ^{ème} suppléant | Pierre-Henri JEANNIN |
| 6 ^{ème} titulaire | Catherine MENGUY | 6 ^{ème} suppléant | Nadia NEZLIOUI |
| 7 ^{ème} titulaire | Yannick BEDIN | 7 ^{ème} suppléant | Mustapha MOUSALLI |
| 8 ^{ème} titulaire | Josette PAGET | 8 ^{ème} suppléant | Jean-Luc ETIENNE |
| 9 ^{ème} titulaire | Martial REBEYROL | 9 ^{ème} suppléant | Philippe MOUSNY |

Arrivée de M. JEANNIN

- 44 présents -

3. Compte rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a décidé :

à l'unanimité

de donner acte au Maire du compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 24 août 2020.

**Arrivée de Mme FELIX
- 45 présents -**

Délibérations présentées par M. ALLAIN : Finances, Administration Générale, Ressources Humaines

4. Budget principal. Budget supplémentaire 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget principal, tel qu'il est présenté dans la délibération :

- par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 033 482,10 € ;
- par chapitre et par nature pour la section d'investissement qui s'équilibre à 17 088 123,53 € ;
- avec les chapitres "opération d'équipements" ;
- avec reprise des résultats antérieurs ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

5. Budget annexe des activités soumises à TVA. Budget supplémentaire 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget annexe des activités soumises à TVA tel que présenté dans la délibération :

- par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 96 616 € ;
- par chapitre et par nature pour la section d'investissement qui s'équilibre à 465 141,68 €, sans les chapitres "opérations d'équipement" ;
- avec reprise des résultats antérieurs ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

6. Budget du lotissement des Merlattes. Décision modificative n° 2020-001 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'adopter la décision modificative n° 2020-001 du budget annexe du lotissement des Merlattes qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 193 € en section de fonctionnement et à 1 193 € en section d'investissement telle que présentée dans la délibération :

- par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre et par nature pour la section d'investissement, sans les chapitres "opérations d'équipement" ;
- sans reprise des résultats antérieurs ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

7. Garantie d'emprunt. SA HLM France Loire. Réhabilitation de 100 logements "Résidence Pré Doulet" situés 5 à 21 Boulevard de l'Avenir à Bourges. Emprunt de 3 249 844 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie à 50 % de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de délibérer dans les termes de la délibération pour garantir à 50 % le service des annuités de l'emprunt d'un montant total de 3 249 844 € destiné à la réhabilitation de 100 logements "Résidence Pré Doulet" situés 5 à 21 Boulevard de l'Avenir à Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM France Loire.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

**Arrivée de M. DEDET
- 46 présents -**

8. Direction des Ressources humaines. Créations de postes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 38 voix "pour" et 11 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'approuver les créations et modifications de postes à la Direction Réglementation et Affaires Générales, à la Direction Voiries Réseaux Divers et à la Direction Générale des services.

9. Direction des Ressources Humaines. Création d'emplois d'agents contractuels liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver la création des emplois contractuels liés à un accroissement temporaire d'activités comme indiqué dans la délibération.

10. Direction des Ressources Humaines. Formation des Elus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur les dispositions relatives à la formation des élus, prévoyant un budget de 18 000 € réparti à la proportionnel entre le groupe de la Majorité Municipale et celui de l'Opposition.

Délibérations présentées par Mme MENGUY : Transition écologique, espaces verts et bien-être animal

11. Vœu en faveur de l'interdiction de l'utilisation des animaux sauvages dans les cirques et les spectacles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'émettre la demande d'une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux dans les cirques ;
2. de se réserver la possibilité d'œuvrer, par tous les moyens légaux à sa disposition, pour que Bourges n'accueille plus de spectacles ou de cirques utilisant des animaux.

12. Pêche à l'aimant sur l'espace public de la Ville de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser la pratique de la pêche à l'aimant dans les cours d'eau situés sur l'espace public de la Ville de Bourges, selon les modalités indiquées dans la délibération.

Délibération présentée par M. BEDIN : Culture

13. Les Automnales du Théâtre de Bourges 2020. Conventions de partenariat culturel :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord sur les partenariats entre la Ville et les associations ci-dessous pour l'organisation de leurs spectacles au Hublot dans le cadre du festival " Les Automnales du Théâtre de Bourges 2020 " :
 - Association Compagnie La Porte (ou)verte ;
 - Association Compagnie du Mot Cœur ;
 - Association Compagnie du Cherche Midi ;
 - Association Compagnie Cloche Perse ;
 - Association Compagnie Les Complices ;
 - Association Groupe « A côté d'chez nous ».
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer les conventions correspondantes et tout document se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

Délibération présentée par Mme MADROLLES : Education, Plan écoles, laïcité

14. Enseignement du 1er degré. Subventions 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

| | |
|--|----------|
| - Amicale des Ecoles Nicolas Leblanc..... | 250 € |
| - Amicale Laïque des Parents d'Elèves des Pijolins..... | 350 € |
| - Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)..... | 18 800 € |
| - Défense et Promotion de la Langue Française..... | 250 € |

étant précisé que Mme ROBINSON et M. CABRERA ne prennent pas part au vote concernant la subvention allouée à l'Amicale Laïque des Parents d'Elèves des Pijolins

Délibérations présentées par M. LEFELLE : Travaux et Urbanisme

15. Lotissement de la Bergerie. Avenue Gallieni. Parcelle AT 993 (lot 33). Vente Ville de Bourges / Mme LENDE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à Mme LENDE, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, la parcelle cadastrée AT 993, sise avenue Gallieni à Bourges, d'une superficie de 384 m², au prix de 19 200 € HT ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, qui s'y oblige ;
3. d'autoriser l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

16. Lotissement de la Bergerie. Rue François Villon. Parcelle AT 988 (lot 2). Vente Ville de Bourges / M. et Mme JOSEPH :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à M. et Mme JOSEPH, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, la parcelle cadastrée AT 988, sise rue François Villon à Bourges, d'une superficie de 371 m², au prix de 17 066 € HT ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge des acquéreurs, qui s'y obligent ;
3. d'autoriser les acquéreurs à déposer une demande de permis de construire ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

17. Lotissement de la Bergerie. Rue François Villon. Parcelle AT 997 (lot 6). Vente Ville de Bourges / M. et Mme BOUKHABZA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à M. et Mme BOUKHABZA, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, la parcelle cadastrée AT 997, sise rue François Villon à Bourges, d'une superficie de 369 m², au prix de 16 974 € HT ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge des acquéreurs, qui s'y obligent ;
3. d'autoriser les acquéreurs à déposer une demande de permis de construire ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

18. Lotissement de la Bergerie. Rue François Villon. Parcelle AT 998 (lot 5). Vente Ville de Bourges / M. BEURRIER :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à M. BEURRIER, ou à toute personne morale ou physique s'y substituant, la parcelle cadastrée AT 998, sise rue François Villon à Bourges, d'une superficie de 369 m², au prix de 16 974 € HT ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge de l'acquéreur, qui s'y oblige ;
3. d'autoriser l'acquéreur à déposer une demande de permis de construire ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

19. Les Merlattes. Terrain à bâtir situé rue Jean Perrin. Parcelles AS 726, AS 732 et AS 733 (lot 1). Vente Ville / M. METRAN et Mme REGISTRE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à M. METRAN et Mme REGISTRE, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, les parcelles cadastrées AS 726, AS 732 et AS 733, sises rue Jean Perrin à Bourges, d'une superficie totale de 442 m², au prix de 26 520 € HT ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge des acquéreurs, qui s'y obligent ;
3. d'autoriser les acquéreurs à déposer une demande de permis de construire ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

20. Bien situé lieudit Beaulieu à Bourges. Parcelle cadastrée ZO 337. Vente Ville / M. et Mme HENault :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à M. et Mme HENault ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, ledit terrain communal cadastré ZO 337, sis lieudit Beaulieu à Bourges, d'une superficie de 470 m², au prix de 6750 € ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge des acquéreurs, qui s'y obligent ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes correspondants, ainsi que tous accessoires nécessaires.

21. Bien situé Plateau des Fileuses (Rue Alfred Kastler). Parcelle IV 185 et emprise parcelle IV 276. Vente Ville de Bourges / M. BARBEY-Mme BEAUVENTRE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à Monsieur BARBEY et à Madame BEAUVENTRE ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, une emprise des parcelles IV 185 et IV 276, d'une superficie d'environ 150 m², suivant document d'arpentage à intervenir, au prix de 2 700 €, conformément au plan joint à la délibération ;
2. de laisser les frais d'acte et de géomètre à la charge des acquéreurs qui s'y obligent ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer l'acte correspondant ainsi que tous les accessoires nécessaires.

22. Bien situé Plateau des Fileuses (Rue Alfred Kastler). Parcelle IV 185 et emprise parcelle IV 276. Vente Ville de Bourges / Mme PRENOIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de céder à Madame PRENOIS ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, une emprise d'une superficie totale d'environ 94m² des parcelles IV 185 et IV 276, suivant document d'arpentage à intervenir, au prix de 1692 €, conformément au plan joint à la délibération ;
2. de laisser les frais d'acte et de géomètre à la charge des acquéreurs qui s'y obligent ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint à l'Urbanisme, à signer l'acte correspondant ainsi que tous les accessoires nécessaires.

23. Avenue Roland Garros. Parcelle cadastrée EH 408. Constitution d'une servitude de passage :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser la création, à titre gratuit, d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée EH 408 sise Avenue Roland Garros à Bourges, au profit de la Ville de Bourges, les frais et droits de l'acte étant à la charge de la Ville de Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Urbanisme, à signer tous les actes et documents correspondants, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

24. Avis sur abrogation des plans d'alignement des routes départementales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner un avis favorable au projet de suppression et de modification des plans d'alignement des routes départementales, comme suit :

- suppression des plans d'alignement sur les rues suivantes : rue des Sapins (RD 15 E), rue Félix Chedin (RD 58), rue du Puits Neufs et rue Danton (RD 151) ;
- Modification du plan d'alignement existant sur la RD 58 (rue François Coillard et rue du grand chemin) en limitant son effet sur la seule section du point repère 3+506 au point repère 3+512 rue du grand chemin.

25. Rue Victor Hugo. Construction et exploitation de colonne d'apport volontaire enterrées. Gestion des déchets. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de Bourges Plus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de conclure une autorisation d'occupation temporaire d'une emprise de 9 m² du domaine public communal rue Victor Hugo, à titre gratuit, d'une durée de 10 ans à compter du 1er octobre 2020, au profit de la Communauté d'Agglomération de Bourges dans le cadre de sa compétence en matière de déchets, pour l'implantation et la gestion de colonnes d'apport volontaire enterrées ;
2. de permettre à M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, de signer cette autorisation et tout acte afférent.

26. Opérations concédées à la SEM "TERRITORIA". Bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2019. ZAC Maréchal Juin et ZAC des Breuzes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les bilans prévisionnels au 31 décembre 2019 des opérations concédées à la SEM "TERRITORIA" ;
2. d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°7 prorogeant la validité de la concession de la ZAC du Maréchal Juin jusqu'au 15 novembre 2021 et à en suivre l'exécution ;
3. d'autoriser M. le Maire à effectuer le versement de la participation globale de 435 414 € HT prévue en 2020 pour l'opération ZAC des Breuzes, conformément à l'échéancier joint en annexe du compte rendu annuel au concédant.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par M. METTRE : Sports

27. Installations sportives. Stades, gymnases, boulodrome, piscines et douches publiques. Tarifs 2020/2021 – complément :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'adopter les tarifs des droits d'inscriptions aux activités « aquatonic » et « aquafitness » au titre de la saison sportive 2020/2021, conformément au tableau ci-dessous :

| | Pour les deux établissements Centre Nautique Raymond Boisdé et Piscine des Gibjoncs | |
|--|--|---------------------|
| | Bourges | Hors Bourges |
| ACTIVITES AQUATIQUES SUR INSCRIPTION | | |
| AUTRES ACTIVITES COLLECTIVES – aquafitness, aquatonic | | |
| Droit d'inscription semestriel nominatif – paiement comptant à l'inscription | 102,30 € | 130,05 € |

2. de donner son accord pour appliquer aux établissements de l'enseignement supérieur et de l'enseignement privé (par convention) la même tarification horaire d'une ligne d'eau à l'identique des collèges et lycées ;
3. d'adopter en complément l'ensemble des tarifs dont le tableau figure en annexe de la délibération ;
4. d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Sports à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

28. Associations sportives. Subventions 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi des subventions sportives énumérées ci-dessous :

I/ SUBVENTIONS ORDINAIRES

| Associations | Objet | Montant proposé |
|---------------------------------------|--|------------------------|
| Amicale Bouliste de Bourges | Aide à l'équipement | 330 € |
| Bourges 18 | Aide au matériel section sportive féminine | 3 000 € |
| Bourges Nordic Walking | Subvention de fonctionnement | 300 € |
| Espérance sportive du Moulon Pétanque | Subvention de fonctionnement | 100 € |
| Entente Sportive des Justices | Aide au matériel | 300 € |
| | TOTAL | 4 030 € |

II/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : MANIFESTATIONS SPORTIVES

| Associations | Objet | Montant proposé |
|---------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Espérance sportive du Moulon Pétanque | Régional Jeunes (15 mars 2020) | 120 € |
| | 24 Heures de marche (22 février 2020) | 3 000 € |
| Union Sportive du Berry Athlétisme | Ronde des Marais (6 septembre 2020) | 500 € |
| | TOTAL | 3 620 € |

Délibération présentée par Mme BONDUELLE : Promotion et animation de la ville, Communication et Relations Internationales

29. Manifestation « Les Nuits Lumière de Bourges ». Convention de partenariat entre la Ville de Bourges et la société ENEDIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord pour un partenariat entre la Ville de Bourges et ENEDIS pour la saison 2020 des Nuits Lumière de Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou Mme la Maire-Adjointe déléguée, à signer la convention entre la Ville de Bourges et Enedis ainsi que tous les documents s'y rapportant et à en assurer l'exécution.

Délibération présentée par M. CABRERA : Coeur de Ville, Commerce, Artisanat, Economie sociale et solidaire

30. Associations des Commerçants non sédentaires. Association des brocanteurs et bouquinistes de la Halle au Blé. Subventions 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

- Association Publi-Marchés de Bourges et du Cher..... 10 057,54 €
- Association des Brocanteurs et Bouquinistes de la Halle au Blé..... 203,84€

Délibération présentée par Mme BIGUIER : Intergénérationnel

31. Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Adhésion de la Ville. Désignation d'un représentant de la Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'adhésion de la Ville au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et de régler la cotisation de 850 € TTC pour 2020 ;
2. de désigner Mme Marie-Hélène BIGUIER pour représenter la Ville ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes correspondants, ainsi que tous accessoires nécessaires.

Délibération présentée par M. JEANNIN : Vie associative, Jeunesse et Politique de la Ville

32. Contrat de Ville. Programmation 2020. Subventions complémentaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous :

COHESION SOCIALE

| Axe stratégique : Favoriser et coordonner la réussite éducative | | Montant Ville de Bourges |
|--|---|---------------------------------|
| Collège Jean Renoir | Abonnements Grandes Section Maternelles Val d'Auron | 1 485 € |
| Axe stratégique : Développer l'accès aux droits | | Montant Ville de Bourges |
| Collège Jean Renoir | Bien dans son assiette ! | 3 285 € |
| Axe stratégique : Favoriser l'implication citoyenne, le vivre ensemble et la lutte contre l'isolement | | Montant Ville de Bourges |
| Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) | Respect égalité entre les filles et les garçons | 1 200 € |
| Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) | Sensibilisation des jeunes à la justice et aux conséquences d'une infraction pénale | 2 140 € |

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

| Axe stratégique : Faire de la mobilité un vecteur central de développement des quartiers | | Montant Ville de Bourges |
|---|---------------------------------------|---------------------------------|
| Mission Locale | Décroche ton permis | 3 600 € |
| Axe stratégique : Améliorer la qualité résidentielle et l'image des quartiers | | Montant Ville de Bourges |
| Bourges Agglo Services | Médiation sociale et environnementale | 4 300 € |

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

| Axe stratégique : Accompagner les habitants vers un emploi durable | | Montant Ville de Bourges |
|---|--------------------------------|---------------------------------|
| Entraide Berruyère | Les cinq chantiers d'insertion | 3 000 € |

2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville, à verser ces subventions aux organismes responsables des projets suscités.

étant précisé que M. METTRE, Maire-Adjoint, ne prend pas part au vote concernant la subvention allouée à la Mission Locale.

Délibérations présentées par Mme LABRO : Alimentation, Education et l'Environnement

33. Direction Enseignement, Enfance et Jeunesse. Adhésion de la Ville de Bourges à l'association AGORES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'adhésion à l'association AGORES qui propose des outils, une veille et des échanges autour de la restauration collectives ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou Mme la Maire-Adjointe déléguée, à signer tous les actes correspondants.

34. Muséum d'Histoire Naturelle. Animation Halloween. Ouverture pour visite nocturne :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver l'ouverture nocturne du Muséum, le samedi 31 octobre 2020, à l'occasion d'Halloween aux conditions suivantes : accès gratuit à cette manifestation et sur réservation téléphonique, limité à 20 personnes par groupes de visiteurs.

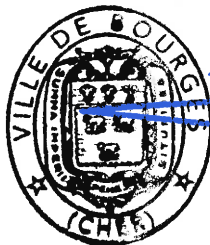
Avant de clôturer la séance, M. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une Commission Générale aura lieu le mercredi 30 septembre 2020 à 17h30 dans la salle du Conseil Municipal. Elle portera sur l'Audit Financier qui a été réalisé et sera retransmise sur les réseaux sociaux afin d'éviter les rassemblements des grandes réunions publiques sur les Finances comme cela a pu se faire. Après la Commission Générale, un deuxième temps sera prévu avec un Tchat du Maire en présence de Joël ALLAIN, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Cabinet qui a aidé à faire cette étude ; ainsi, les Berruyers pourront poser leurs questions sur cet Audit Financier.

M. le Maire indique aussi, comme le rappelle Mme MENGUY, que dans une démarche de réduction des déchets, une gourde leur a été remise en remplacement de bouteilles et de gobelets qui ne seront plus distribués à chaque réunion. Il informe que des fontaines à eau sont disponibles à chaque étage.

Enfin, dans le cadre des mesures sanitaires mises en place en raison de la pandémie du COVID 19, M. le Maire demande aux Conseillers de sortir de la salle du Conseil Municipal rangée par rangée en commençant par le fonds de la salle et de ne pas se regrouper sur le palier ou dans l'escalier. Il les informe que les vins d'honneur après les séances du Conseil Municipal sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, afin de limiter les risques.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h00.

BOURGES, le 24 septembre 2020



Yann GALUT
Maire de Bourges

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée au Service des Assemblées (porte 132) à compter de ce jour, aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.